



URSSAF

<https://www.urssaf.fr/portail/sites/urssaf/home/votre-urssaf/urssaf-nord-pas-de-calais.html>

Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

► MISSION

Le réseau des URSSAF constitue la clé de voûte de ce dispositif de protection sociale : il est chargé d'en assurer le financement, par la collecte de l'ensemble des cotisations et contributions sociales.

Les URSSAF collectent les cotisations et contributions qui permettent aux quatre branches de la Sécurité Sociale de fonctionner au quotidien : maladie, famille, vieillesse et accidents du travail-maladies professionnelles. Les cotisations et contributions servent donc à financer la prise en charge ou le remboursement des soins médicaux, d'indemnités en cas d'arrêt maladie, de congés maternité ou d'accidents du travail ainsi que le paiement de retraites de base et des allocations familiales des bénéficiaires du régime général de la Sécurité sociale.

Le réseau met également son expertise du recouvrement et de la gestion de trésorerie au service d'organismes tiers par exemple : Unedic pour les indemnités chômage, le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) qui finance divers avantages vieillesse relevant de la solidarité nationale (minimum vieillesse...). Les Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) ont pour mission d'organiser, de coordonner et de financer les transports publics etc...



CONDITIONS
ET INCOMPATIBILITÉS
OUI



MANDAT
5 ANS



ORGANISME PARITAIRE
OUI



RENOUVELLEMENT
01 DECEMBRE 2022



FRÉQUENCE RÉUNIONS
1 FOIS PAR TRIMESTRE
(Conseil d'Administration)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

20 membres dont 3 titulaires MEDEF

► RÉFÉRENT MEDEF

Arnaud DUMETZ - Secrétaire Général du MEDEF Lille Métropole - adumetz@medef-lille-metropole.fr